



la
cggt

Fédération Nationale des Salariés
de la **Construction**,
du **Bois**
et de l' **Ameublement CGT**

Juin 2012

38

0.46 euro

Com Fédér@le

JOURNÉE

25 avril 2012 - après-midi - Montreuil

D'ÉTUDE



la
cggt

Spécial

Branches **C**onnexes



2

Journée d'Etude Branches Connexes

JOURNÉE

25 avril 2012 - après-midi - Montreuil **D'ÉTUDE**



Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement - CGT

263, rue de Paris, case 413 - 93514 - Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - www.construction.cgt.fr

Directeur de la publication : Jean-Pascal FRANÇOIS

Conception et réalisation : Michèle BRAMARDI

Photos : Allaoua SAYAD

Imprimerie : Brunehaut

Spécial

Branches **C**onnexes



Francis **ANTOINE**

Cet après-midi est consacré aux **Branches Connexes** de notre Fédération. Ce sujet est présenté par **Laurent TABBAGH**.





Francis **ANTOINE** et Laurent **TABBAGH**

Je crois que j'inverserai à l'avenir l'ordre du jour parce que je constate qu'un certain nombre de camarades sont déjà partis et je le regrette. Je tiens toutefois à remercier ceux qui se sont rendus disponibles aujourd'hui.

Je suis en charge, depuis le 1^{er} décembre 2011, de la coordination et du développement, au sein de notre Fédération, **des branches suivantes** :

- Les architectes ;
- Les géomètres ;
- Les conseils en architecture et urbanisme (*CAUE*) ;
- Les économistes de la construction ;
- Les promoteurs immobiliers.

Chacune de ces branches a sa propre convention collective. Ces branches sont parties intégrantes de notre Fédération et de l'acte de Construction.

Les Architectes

Il n'est pas simple de réunir des données chiffrées sur cette profession, car les différentes sources statistiques divergent quelque peu. Malgré cela, nous pouvons estimer à 70 000 le nombre de personnes qui exercent dans cette branche. 40 000 salariés sont répartis dans 13 000 entreprises, soit en moyenne 3 salariés par entreprise. S'ajoutent à ces derniers 30 000 architectes libéraux, parmi lesquels des professions libérales, des auto-entrepreneurs, des micro-entreprises, etc.

50% des entreprises d'architecture se trouvent dans 3 principales régions les plus densément peuplées :

- 29 % en Île-de-France ;
- 10 % en Rhône Alpes ;
- 10 % en PACA.

25 Avril 2012

Les catégories socioprofessionnelles des salariés de la branche :

- 36 % sont ingénieurs et cadres ;
- 29 % sont techniciens ;
- 35 % sont employés.

Répartition par métiers :

- Architectes : 42 %
- Projeteurs : 17 %
- Dessinateurs : 12 %
- Métreurs et vérificateurs de chantier : 4 %
- Gestionnaires : 5 %
- Secrétaires : 20 %

On constate une forte féminisation de l'emploi salarié dans les entreprises d'architectures (54 % de femmes).

Les négociations dans la branche Architectes

Au sein de cette branche sont constituées deux et bientôt trois commissions paritaires nationales :

→ Actuellement, la CPNNC est en charge de la négociation des accords de branche et de la Convention Collective ;

→ La CPNEFP est la Commission compétente sur les questions de l'emploi et de la formation professionnelle de la branche.

Il est à noter que les fonds pour la formation professionnelle sont collectés par l'OPCA PL, Organisme Paritaire Collecteur agréé des Professions Libérales. Il existe aussi dans la branche 22 CPR (*Commissions Paritaires Régionales*) où sont négociées, notamment, les Valeurs de Point Régionales de la profession. Une 3^e Commission Paritaire Nationale est en projet (*la CPNAC*). Elle aura pour fonction l'analyse des négociations d'entreprise et la veille de la conformité des accords conclus en l'absence de représentants syndicaux.

Les moyens au service de la négociation dans la branche des architectes

La branche s'est dotée d'un outil, l'APGP, Association Paritaire de Gestion du Paritarisme financé par une cotisation de 0,07 % de la masse

salariale des entreprises d'architecture, soit une enveloppe de 700 000 euros de budget par an.

Les géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres

Cette branche regroupe plusieurs métiers :

→ Le géomètre-expert est le professionnel qui identifie, délimite, mesure, évalue la propriété immobilière publique ou privée, bâtie ou non, tant à la surface qu'en sous-sol ;

→ Le géomètre-expert est seul habilité à fixer les limites des biens fonciers par une opération de délimitation appelée bornage ;

→ Le photogrammètre utilise la technique de la photogrammétrie qui consiste à mesurer la surface observée à partir de clichés aériens ;

→ Le topographe utilise la technique de la topographie qui consiste à mesurer puis représenter sur un plan ou une carte des reliefs qu'ils soient naturels ou artificiels, comme les routes ou les bâtiments.

Cette branche représente 11 000 salariés répartis dans 1 800 entreprises.

Répartition des effectifs :

- 72 % dans des entreprises de moins de 5 salariés ;
- 26 % dans des entreprises de 5 à 10 salariés ;
- 2 % dans des entreprises de 10 à 50 salariés.

Répartition des entreprises par activité :

- 60 % sont des entreprises de géomètres-experts ;
- 40 % sont des entreprises de géomètres, topographes, photogrammètres. ...





Spécial

Journée d'Etude Branches Connexes

Les négociations dans la branche des géomètres

C'est uniquement dans cette branche que nous avons actuellement un camarade (**Jean-Michel MARCO**) qui siège dans les Commissions Paritaires Nationales. Il a été dernièrement rejoint par **Olivier MUNOZ**.

Plusieurs Commissions Paritaires sont actives dans cette branche :

→ La CPNNC, qui a en charge la négociation des Accords de Branche, de la Convention Collective ainsi que des Salaires ;

→ La CPNEFP, pour les questions d'Emploi et de Formation Professionnelle ;

→ La CPVA qui est la Commission Paritaire de Validation des Accords d'Entreprise ;

→ La CPGRP, pour la gestion du Régime de Prévoyance ;

→ 17 CPREFP : Il s'agit des Commissions Paritaires Régionales Emploi et Formation Professionnelle (*comme pour la branche architecte*).

Les fonds pour la Formation Professionnelle sont collectés par l'OPCA PL. Les salaires de cette branche sont négociés au niveau national.

Les moyens au service de la négociation dans la branche

Comme pour les architectes, la branche est dotée d'une association, l'APGTP, qui gère le budget du paritarisme financé par une cotisation de 0,25 % de la masse salariale des entreprises, soit environ 850 000 euros de budget annuel.

Les C.A.U.E. Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Les CAUE sont des associations départementales issues de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Ils assument des missions de service

public définies par l'article 7 de la loi, dans un cadre et un esprit associatif.

Les CAUE sont des organismes parapublics à but non lucratif dont le financement est principalement assuré par des fonds publics (*via les taxes sur les permis de construire*).

Les relations entre ces associations et leur personnel sont régies par le droit privé et, notamment, par une convention collective.

Il existe toutefois certaines spécificités concernant les garanties de protection sociale complémentaire des salariés. Notamment, ces derniers relèvent, en matière de retraite complémentaire et de prévoyance, non pas de l'AGIRC et de l'ARRCO mais de l'IRCANTEC. Ce régime s'applique obligatoirement « *aux organismes d'intérêt général à but non lucratif dont le financement est principalement assuré par des fonds publics* ».

Les missions des 91 CAUE (91 associations)

Les CAUE sont présents dans 91 départements en France Métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer. Ils ont pour mission :

→ L'information et la sensibilisation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Il s'agit là d'un service public ;

→ L'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant ;

→ Enfin, les CAUE assurent une mission de conseil aux collectivités locales sur leurs projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Chaque CAUE est géré par un conseil d'administration de 23 membres parmi lesquels :

→ Des élus locaux choisis par le Conseil Général ;

→ Le Directeur Départemental de l'Équipement ;

→ Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;

→ L'Inspecteur d'Académie et l'Architecte des Bâtiments de France ;

25 Avril 2012

→ Des représentants du milieu associatif et des représentants du personnel.

Le président du CAUE est un élu local.

Le financement public des CAUE provient essentiellement d'une taxe sur les permis de construire.

Le Salariat des CAUE

Le salariat des CAUE représente environ 1 300 salariés :

→ 36 % dans des CAUE de moins de 10 salariés ;

→ 47 % dans des CAUE de 10 à 20 salariés ;

→ 17 % dans des CAUE de plus de 20 salariés.

Parmi ceux-ci, on trouve :

→ 60 % de cadres ;

→ 40 % d'employés et agents de maîtrise.

60 % des salariés des CAUE sont des femmes.

Les métiers

→ 7 % sont des directeurs de CAUE ;

→ 50 % sont des architectes dont les architectes urbanistes et architectes paysagistes ;

→ 20 % sont des personnels administratifs ;

→ 23 % sont des paysagistes, documentalistes, urbanistes, environnementalistes et chargés de communication.

Les négociations

Cette branche est dotée d'une CPNCC, Commission Paritaire Nationale de la Convention Collective, où se négocient :

→ Les accords de branche ;

→ Les avenants et modifications de la Convention Collective ;

→ Les négociations de salaires.

La CPNCC est aussi en charge des questions d'emploi et de formation professionnelle de la branche.

UNIFORMATION est l'organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle.

Le collège des employeurs est représenté par des élus locaux issus des Conseils Généraux des départements.

Il n'y a aucune négociation régionale, le budget annuel alloué au paritarisme représente 0,2 % de la masse salariale, soit environ 70 000 euros par an.

Les économistes de la construction et métreurs-vérificateurs

L'économiste de la construction est le spécialiste des coûts pour les opérations de construction ou de rénovation. L'économiste prescrit, quantifie et estime les ouvrages.

Il valide et porte la responsabilité de la cohérence économique du projet.

Il est un des acteurs centraux de la conception à la réalisation et représente une aide incontournable pour la maîtrise d'ouvrage.

Cette branche compte en 2010 :

→ 2 359 salariés, dont 639 cadres et 1 720 ETAM ;

→ 45 % de femmes, mais seulement 17 % de femmes cadres.

C'est une profession qui s'exerce en cabinet mais il existe des postes d'économistes de la construction chez les maîtres d'ouvrage publics ou privés, dans les entreprises du BTP, au sein des bureaux d'études techniques ou encore dans les cabinets d'architectures.

Le nombre d'entreprises avec salariés est d'environ 700, soit une moyenne de 3,4 salariés par cabinet et 80 % dans des cabinets de moins de 10 salariés.

Plus de la moitié des effectifs est concentrée dans deux grandes régions (*L'Île-de-France et la région Rhône Alpes*). ...





Spécial

Journée d'Etude Branches Connexes

Les négociations dans la branche

Deux Commissions Paritaires nationales sont constituées dans cette branche :

→ La CPNCC : Commission Paritaire Nationale de la Convention Collective où se négocient :

- les accords de branche ;
- les avenants et modifications de la Convention Collective ;
- les négociations de salaire de la branche.

→ La CPNEFP : Commission Paritaire Nationale en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Il n'existe pas de commissions régionales.

Les Promoteurs Immobiliers

Le promoteur immobilier est un vendeur d'espace construit ou à construire.

La recherche de terrains à construire est l'étape préalable indispensable à cette activité. Quand il y a une pénurie de terrain, souvent en centre-ville, le promoteur immobilier rase le bâtiment existant pour reconstruire du neuf.

De nos jours, c'est lui qui initie le processus de l'offre nouvelle en immobilier. Il est aux commandes du financement, de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion commerciale du produit. Il sous-traite, par contrat, toute la réalisation de la construction.

Malgré mes recherches, je n'ai pour l'instant que peu d'éléments sur le salariat dans cette branche.

Cette branche concerne environ 30 000 salariés et 3 000 entreprises au sein desquelles est employée une grande majorité d'ingénieurs et de cadres.

Cette branche regroupe quatre grands métiers :

→ Maîtrise d'ouvrage, en amont de la réalisation (*développement foncier et recherche de terrains à bâtir*) ;

→ Commerce, vente (*vente sur plan*) ;

→ Maîtrise d'œuvre (*suivi pendant la réalisation*) ;

→ Gestion de la clientèle, SAV (*phase après réalisation*).

De grandes entreprises filiales de grands groupes sont actives dans cette branche.

Parmi celles-ci, on trouve :

→ VINCI Immobilier ;

→ BOUYGUES Immobilier : 1 000 salariés ;

→ NEXITY : 6 600 salariés
et 1 300 agences immobilières ;

→ EIFFAGE Immobilier ;

→ ICADE : 1 900 salariés ;

→ KAUFMANN & BROAD ;

→ COGEDIM : 840 salariés ;

→ GECINA.

Celles-ci comptent parmi les grosses entreprises aptes à financer des projets immobiliers sur la base de leurs seuls capitaux propres.

Les plus petites entreprises occupent généralement des personnes issues de métiers liés : architecte, avocat, comptabilité, génie, construction, urbanisme. Ces entreprises n'ayant généralement pas les capitaux propres nécessaires à la réalisation du projet, des compétences financières et des capacités à trouver le financement leur sont nécessaires.

Je ne peux pas présenter cette branche sans aborder l'aspect politique de cette profession.

Sur les sites internet des gros promoteurs, les arguments commerciaux sont sans équivoque : « *Investir, réduire mes impôts, me constituer un patrimoine, compléter mes revenus, préparer ma retraite...* », « *Une référence pour votre investissement immobilier locatif* ».

L'objectif initial de l'acte de construire un bien essentiel, celui d'avoir un toit, est détourné au fil du temps en un outil de spéculation, un produit de placement financier.

Précisons que toutes ces grandes entreprises immobilières sont sur les places boursières.

Soulignons aussi la mécanique comptable qui existe entre donneurs d'ordre et sous-traitants au sein d'un même groupe qui permet de confisquer les créations de richesse à ceux qui les produisent.

25 Avril 2012

Les négociations dans la branche promotion immobilière

Au sein de cette branche sont constituées :

- Une commission paritaire nationale ;
- Un comité paritaire national emploi et formation.

Une commission mixte nationale a en charge la négociation des accords de branche, la négociation de la convention collective et les négociations de salaire de l'ensemble de la branche.

Cette branche accueille par ailleurs un comité paritaire de pilotage de l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications.

L'AGEFOS est l'organisme collecteur de la formation professionnelle. Il n'existe aucune commission paritaire régionale.

Les moyens au service de la négociation dans la branche

Cette branche est certainement la plus riche mais, paradoxalement, aucun budget n'est prévu pour le paritarisme.

Conclusion

Nous trouvons environ 100 000 salariés dans ces 5 branches, dont 80 % dans de très petites structures.

Cette journée d'étude et de rencontre doit nous permettre d'élaborer ensemble un plan de travail afin de développer et d'organiser ces branches au sein de notre Fédération.

Le partenariat et la contribution des U.S. et des U.R. dans cette démarche sont indispensables pour rechercher les camarades issus de ces professions et permettre ensuite de les organiser dans les branches aux niveaux régional et national.

Il s'agit aussi de leur permettre de siéger dans les organismes de négociation paritaire régionaux et nationaux.

Actuellement, le camarade **Jean-Michel MARCO** siège chez les géomètres. Il a été rejoint tout dernièrement par **Olivier MUNOZ**, lui aussi géomètre de profession. Ce que nous avons réussi à mettre en œuvre avec ce dernier peut nous servir d'exemple au niveau national. En effet, Olivier MUNOZ siège depuis peu à la Commission Nationale Paritaire Emploi Convention Professionnelle.

Chez les architectes, quelques camarades du BTP ont été mandatés pour les négociations régionales sur les salaires de cette branche. Ils nous feront part, s'ils le souhaitent, de leur expérience.

Pour ma part et pour conclure cette présentation, je suis en charge depuis le 1^{er} décembre 2011 de coordonner et d'organiser ces branches au sein de notre Fédération mais je peux aussi me déplacer en région, si nécessaire.

Dans l'attente de trouver d'autres camarades, je siège dans les Commissions Paritaires Nationales des 5 branches, ce qui, comme vous pouvez l'imaginer peut poser non seulement des problèmes de calendrier mais aussi d'efficacité.

Je vous remercie et je laisse place au débat.





Spécial

Journée d'Etude Branches Connexes



Jean-Michel **MARCO**

Débat

Francis **ANTOINE**

Nous constatons, à l'écoute de la présentation de Laurent, que la question n'est pas déconnectée de ce que nous avons abordé ce matin au sujet des TPE. On s'aperçoit effectivement que beaucoup des salariés de ces branches sont dans des entreprises de moins de 10 salariés. Nous devons profiter de l'impulsion donnée par l'organisation des élections pour entrer en contact avec ces salariés.

José **BALBOA**

C'est vrai qu'il faut aujourd'hui du sang nouveau dans les instances. **Olivier MUNOZ** est jeune. Il est investi politiquement, il n'a donc pas été trop difficile de le convaincre de nous rejoindre. Je crois qu'il est, de la même manière, nécessaire de proposer à des camarades de nous rejoindre dans les régions.

Jean-Michel **MARCO**

Je voudrais tout d'abord indiquer que je me sens petit en comparaison de camarades qui travaillent au sein de sociétés importantes.

Historiquement, dans la branche que je représente, il y a eu, jusqu'en 1974, des représentants salariés dans les négociations avec les employeurs géomètres. Ils appartenaient à l'époque au SNEG (*Syndicat Autonome des Employés Géomètres-Topographes*) qui était composé en majorité de personnes qui ont rejoint plus tard la CGT et la CFDT. De ce fait, des représentants salariés de la profession font aujourd'hui partie de la CGT, de la CFDT et aussi de la CFE-CGC. J'ai négocié de 1998 à 2005, pour aboutir, en 2005, à la signature d'une quatrième Convention Collective. Cette avancée, qui peut vous sembler mineure, constituait pour nous un progrès important. Nous avons notamment bataillé pour obtenir la collecte de 0,25 % qui finance le paritarisme.

Il n'y avait pas, initialement, de mutuelle santé dans notre branche. La négociation a abouti à ce que les employeurs prennent en charge, depuis 2005, 40 % des cotisations à notre mutuelle.

J'ai accueilli avec plaisir **Olivier MUNOZ** grâce à **José BALBOA** qui l'avait repéré.

25 Avril 2012

Je crois qu'il est en effet nécessaire d'identifier aujourd'hui, dans toutes les branches des professions libérales qui regroupent des métiers très différents, les camarades qui adhèrent à nos idées.

Le patronat de notre branche est très libéral et paternaliste. Je le vis comme dangereux et je crois que nous devons être très vigilants à ce titre.

L'Observatoire des métiers et des qualifications dans les professions libérales (OMPL) a fait réaliser une enquête dont les résultats nous seront communiqués le 4 mai. Celle-ci concerne les architectes, les géomètres, les huissiers, les avocats, les experts-automobile, les économistes de la construction.

Nous avons besoin de camarades dans les commissions paritaires régionales pour effectuer de la formation, pour nous communiquer des données sur la vie économique des entreprises et pour régler des conflits entre employeurs et salariés.

Christian BLICQ

Je remercie les camarades qui ont travaillé sur le document qui nous a été présenté. Il apporte des informations, notamment pour nous qui sommes extérieurs à ces professions des branches connexes.

Ma question porte sur la manière de fédérer ces salariés qui sont employés par des professions libérales, des bureaux d'étude et au sein des entreprises. Le recensement des adhérents isolés qui exercent dans ces professions a déjà été entrepris il y a quelques années via les USC.

Il est peut-être utile de réfléchir à la création d'un matériel fédéral qui pourrait être envoyé par trimestre à ces militants qui ont besoin d'être nourris.

Michel MANIER

Je suis très satisfait du document que **Laurent TABBAGH** nous a remis. Nous avons en effet, dans les professions de la Construction, du Bois et de l'Ameublement, une certaine méconnaissance des activités des branches connexes.

J'attire votre attention sur le fait que notre métier se transforme et que nous avons un grand intérêt, comme l'a rappelé **Francis ANTOINE ...**

Michel MANIER





Spécial

Journée d'Etude Branches Connexes



Jean-Louis **LAURENT**

... à nous occuper du 2^e collège pour gagner en représentativité. Si notre réflexion se limite au 1^{er} collège, je pense que nous allons disparaître de la représentativité des OS à plus ou moins long terme.

Je souhaite bon courage à **Laurent TABBAGH**. Il risque de connaître des difficultés pour quantifier et recenser les camarades que nous avons dans ces branches d'activité, au niveau des régions et des départements. Je n'ai moi-même pas réussi à le faire. Le contexte entre employeur et salarié dans ces branches est très particulier et différent de celui qui règne dans les TP.

Je sais qu'en région Champagne-Ardenne, des Commissions Paritaires sont en place pour les géomètres. Je crois que personne n'y siège pour la CGT et je suis volontaire le cas échéant. J'invite les camarades qui ne sont pas de la profession à s'inscrire dans cette action, après avoir bénéficié d'une bonne information sur ces sujets.

Jean-Louis **LAURENT**

Je pense que le précédent intervenant a souligné à juste titre que la question du recensement des camarades dans ces professions est cruciale et problématique.

Laurent TABBAGH a repéré que trois grandes régions concentrent la majorité des salariés de ces branches et c'est là que nous devons travailler en priorité. Le plan de travail doit peut-être être adapté en fonction.

Ces salariés sont en attente des propositions de la CGT sur l'organisation de l'ensemble des métiers de la construction. Nous avons rappelé durant le CNF la manière dont les PPP s'organisent pour capitaliser les marchés. Je crois que le personnel des branches connexes et, en particulier les architectes, serait très intéressé de connaître la position de la CGT sur ces questions notamment.

Ces catégories de salariés subissent les conséquences de ces dispositifs au niveau des salaires mais aussi sur le contenu de leur travail. Ils ne sont pas satisfaits de la façon dont la production s'organise aujourd'hui.

Je crois qu'il est utile de publier un document sur ces questions et de le diffuser. Ce support

25 Avril 2012

pourrait nous aider à étendre notre implantation dans ces catégories professionnelles.

Ce travail nous serait utile également pour les cadres qui se trouvent dans notre secteur auprès desquels nous sommes en perte d'audience.

Serge GIRAUD

Je ne partage pas totalement ce que vient de dire **Jean-Louis LAURENT** sur les évolutions. Au sein de CEGELEC, du Groupe VINCI, le nombre d'ouvriers a effectivement diminué mais la précarité a éclaté. Aujourd'hui, sur les chantiers, les ouvriers qui ont un bleu de travail marqué CEGELEC sont en réalité des intérimaires. Nous constatons un transfert des ouvriers vers la sous-traitance où la précarité s'exerce à outrance. Je considère que l'on se bat peu ou pas pour que ceux-ci deviennent des salariés à part entière.

Je crois que le document qu'a réalisé **Laurent TABBAGH** est très bien fait. Il mériterait néanmoins d'être complété de quelques précisions. Pour avoir été mandaté pour participer à une réunion de l'APGTP (*Association paritaire des Géomètres-Experts, Géomètres-Topographes, Photogrammètres, Experts fonciers*), nous avons pu constater qu'un certain désordre règne parmi ces professions. Le Président chargé de l'organisation de la négociation au sein du syndicat des architectes est, une fois sur deux, un représentant des syndicats des salariés. Il est difficile de comprendre comment fonctionne cet organisme où chacun des employeurs présents ne se préoccupe que de son secteur d'activité.

Je signale que les minima de salaire de ces professions sont, pour une bonne part, bien au-delà de ceux que nous annonçons dans notre plateforme revendicative.

Ces sujets méritent plus d'échanges.

Karim ELJIHAD

Je trouve que la présentation qu'a faite **Laurent TABBAGH** est très utile. Laurent devrait peut-être la maquetter et la diffuser dans les USC et les départements.

Ce qui est exposé rejoint les points de vue exprimés sur les revendications des salariés de la construction. ...

Karim ELJIHAD





Spécial

Journée d'Etude Branches Connexes



René **DE FROMENT**

... Au-delà de la nécessité de la défense des salariés des branches connexes, si nous parvenons à rejoindre les camarades de ces secteurs, nous aurons également une vision plus claire de cette branche de l'industrie.

René **DE FROMENT**

Je rappelle que les URCBA reçoivent le double des convocations pour les négociations régionales. Les candidats désireux de participer aux négociations doivent être signalés à la Fédération qui les mandate. Ils sont remboursés de leur salaire au prorata de leur présence. De plus, un forfait de 200 euros pour une demi-journée et de 400 euros pour une journée est versé à la Fédération. Il n'y a, a priori, aucune difficulté de reversion aux organisations syndicales de la part de la Commission.

La note réalisée par **Laurent TABBAGH** doit, je crois, être complétée avec quelques éléments concernant la valeur des points et les grilles de salaires des architectes.

Michel **MANIER**

Je voudrais confirmer ce que dit René.

Je rappelle que nous revendiquons la reconnaissance d'un Bac+2 pour les personnes qui détiennent un BTS. L'équivalent au niveau du bâtiment et des travaux publics est classifié E. Ceci ne correspond pas à 1 700 euros mensuels. Il faut remettre le niveau d'un technicien de bureau d'étude. Nous devons être clairs dans ce que nous demandons. Quand nous allons en négociation, il est indispensable de connaître au préalable les minimums régionaux. Il existe 5 secteurs d'activité dans les branches connexes. Ils n'ont pas tous la même valeur de point.

Je signale que, lors de ma participation à des négociations nationales, je n'ai rencontré aucun problème de remboursement de mes frais. Je rappelle que nous avons un négociateur CGT au niveau national et nous avons également occupé la présidence chez les architectes.

Serge **GIRAUD**

Je vous rappelle que la Normandie est une région bâtarde : d'un point de vue administratif, la

25 Avril 2012

Haute-Normandie côtoie en effet la Basse-Normandie. La CGT rayonne sur ces deux régions administratives. Le courrier de convocation a été reçu à la Fédération et renvoyé à la Haute-Normandie. La procédure n'a donc pas été respectée. Elle pose un problème quand elle n'est pas bien connue.

Laurent **TABBAGH**

Je précise que les négociations régionales ne concernent que les architectes. En effet, les salaires des géomètres sont quant à eux négociés au niveau national.

J'assume ma nouvelle mission depuis décembre, époque qui correspond à la période des NAO. Nous avons reçu les convocations des régions et constaté que l'état des lieux est quasiment nul pour les architectes au niveau national comme au niveau régional. Nous avons réfléchi, au sein des USC et avec les camarades du Bâtiment et des Travaux Publics, à la manière d'investir ce champ de négociations. Nous arrivons effectivement dans des commissions où la CGT n'a jamais siégé, à la différence des autres syndicats. La CFE-CGC est quelquefois la seule présente dans certaines CPR. Il y a effectivement eu quelques erreurs de procédure dans les mandats qui ont été reçus. 6 ou 7 camarades ont néanmoins été mandatés en quelques semaines pour siéger dans les CPR. Je confirme que la Fédération mandate les camarades pour assister aux négociations en région.

Je précise que les salaires dans les branches connexes ne sont pas tous d'un niveau supérieur. Les architectes, qui sont munis d'un Bac+5, sont rémunérés à hauteur de 2 000/2 100 euros. Nous commençons à avoir aujourd'hui quelques éléments plus précis sur la réalité des salaires de ce secteur. Les employeurs qui y exercent sont par ailleurs très différents des majors du BTP dont ils subissent eux-mêmes la pression.

Les salariés de ces branches sont en majorité des ETAM Cadres. La CGT a quelques difficultés à approcher ces catégories. Cependant, les élus au sein des grands groupes sont représentatifs des second et troisième collèges et représentent peu le premier collège parce que la production est sous-traitée. ...

Laurent **TABBAGH**





Spécial

Journée d'Etude Branches Connexes



... Les informations sur les Conventions Collectives, les accords et les grilles de salaires sont disponibles sur les sites internet :

www.branche-architecture.fr

(pour les architectes) et

www.apgtp.fr

(pour les géomètres).

Ces informations seront insérées également sur le site de la Fédération.

Je crois que notre objectif n'est pas que des camarades du Bâtiment ou des Travaux Publics aillent négocier pour les branches connexes. Nous n'avons cependant pas d'autres moyens pour le moment. Les moyens de financement du paritarisme existent et le remboursement des frais fonctionne bien.

José **BALBOA**

Je tiens à féliciter **Laurent TABBAGH** pour les données qu'il a rassemblées.

Je souligne que les valeurs du point varient également d'une région à l'autre, dans le domaine du BTP ou des travaux publics. Nous devons trouver des camarades de la branche qui soient en mesure de participer aux négociations sur les salaires, de même que sur les autres points particuliers concernant les branches connexes.

Jean-Michel **MARCO**

Sachez que pour la branche des géomètres, les vacations (*temps de travail + temps de transport*) sont rémunérées à hauteur de 2,5 fois le salaire.

Francis **ANTOINE**

Je suis d'accord sur le fait que nous avons besoin de recruter des camarades susceptibles de négocier. L'enjeu consiste également à nous renforcer dans le secteur des branches connexes. Notre journée d'étude a d'ailleurs vocation à ce que ces branches et les TPE soient prises en compte par les structures de la CGT, et de la construction notamment.

J'ai une grande inquiétude au sujet de la représentativité qui doit se gagner au niveau de tous les collègues. Nous devons prendre conscience de

25 Avril 2012

cet enjeu. Nous pouvons aisément nous mobiliser en direction du second collègue, à défaut d'y parvenir pour le troisième collègue.

Serge GIRAUD

Allons-nous trouver sur le site des architectes les informations qui nous permettent de faire du porte à porte (*coordonnées des entreprises notamment*) ?

Francis ANTOINE

Des sites existent qui permettent de repérer les entreprises, de manière générale. Il s'agit notamment du site :

www.verif.com

où l'on peut trouver les coordonnées des entreprises par code NAF, nom de société, adresse... On y trouve des données importantes, notamment sur le budget des entreprises.

Laurent TABBAGH

Je souligne que les camarades que nous mandations pour participer à des commissions paritaires bénéficient de la même protection légale que les délégués du personnel. Ces dispositions permettent aux salariés des petites entreprises de faire valoir leur parole au sein des commissions paritaires et de participer aux négociations relatives aux conventions collectives et aux salaires.

En conclusion de notre journée d'échange, je demanderai aux US et UR d'essayer d'identifier les camarades des branches connexes et de me communiquer leurs coordonnées. Je peux me déplacer et aller à leur rencontre pour, le cas échéant, les mandater pour participer à une CPR. La situation ne peut qu'évoluer favorablement.

Francis ANTOINE

Je vous rappelle que le site de la Fédération a évolué et je vous invite à le consulter :

<http://construction.cgt.fr/>

Bon retour à tous.





Écouter



Conseiller



Gérer



Accompagner



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

www.probtp.com



L'assurance d'un avenir solide